



S.P.S. - C.E.A.

Seysses, le 11 décembre 2025

Monsieur NICOLAS Christy
Secrétaire Général National du Syndicat
Pénitentiaire des surveillants – C.E.A.
Tel : 06-95-06-48-50
sps.christy.nicolas@gmail.com

À

Monsieur le Directeur de
l'Administration Pénitentiaire
13, place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Promus au grade de Major filière expertise

Monsieur le Directeur,

Le 27 novembre dernier a été publiée, la toute première liste des collègues admis au concours professionnel d'accès au grade de Major pénitentiaire dans la filière Expertise.

Le SPS-CEA tient à exprimer sa vive satisfaction à la suite de cette annonce et adresse ses plus sincères félicitations à l'ensemble des lauréats, qui constituent la toute première promotion à ce nouveau grade.

Cependant, quelques jours après cette publication, sur le site de l'École nationale d'administration pénitentiaire, nous avons constaté la mention suivante :

«Formation des Majors Expertises (en construction) et des Brigadiers-Chefs Encadrement.».

Depuis la réforme de la catégorie B, il avait pourtant été indiqué par l'organisation syndicale majoritaire que l'accès à ce grade n'impliquerait l'exercice d'aucune mission supplémentaire.

Or, la formulation observée sur le site de l'ENAP suscite l'interrogation légitime de notre organisation syndicale, le SPS-CEA, quant à une éventuelle redéfinition des missions et responsabilités associées à ce grade.

Aussi, les personnels récemment promus attendent de la Direction de l'Administration pénitentiaire des précisions claires et transparentes, afin de dissiper toute incertitude et de disposer d'une vision partagée quant aux perspectives d'évolution et au contenu réel des fonctions de Major pénitentiaire de la filière Expertise.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Christy NICOLAS
Secrétaire Général National